

SYNTHESE DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Le Conseil municipal de Beauregard-Baret s'est réuni le 4 mai 2026 sous la présidence du maire, Alexandre ROBIN. Tous les membres du conseil étaient présents.

Après approbation du procès-verbal du 9 avril 2026, plusieurs points ont été examinés.

Principales délibérations

- **Réseaux SDED - Électricité** : la commune adhère au projet de groupement de commandes porté par le Territoire d'Énergie Drôme (TE26) afin de mutualiser les achats d'électricité et de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.
- **Environnement - Lutte contre l'ambrosie** : Gilles GUILLEMET et Marc FONTANIÉ sont désignés comme référents communaux pour coordonner les actions de prévention, de repérage et d'information.
- **Trésor Public - Commission communale des impôts directs (CCID)** : une liste de 24 personnes est proposée à l'administration fiscale pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants.
- **Elections - Commission de révision des listes électorales** : renouvellement de la commission et proposition des représentants à transmettre à la Préfecture.

Affaires non soumises à délibération : Informations et échanges

- Les élus ont été informés des démarches à effectuer auprès de la CPAM concernant leur statut.
- L'élection des délégués pour les élections sénatoriales est programmée le 5 juin 2026. Ils seront appelés à participer à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.
- Julien CAYLA représentera la commune à l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Points divers

- Virginie MORAND effectue un compte rendu de la réunion du SIERS. Le SIERS financera à hauteur de 5 000 € l'installation d'une fontaine à eau dans chaque commune. L'implantation sera obligatoirement sur un terrain communal et à proximité d'une canalisation.
- Une rencontre entre les élus et les agents communaux aura lieu le 4 juin 2026
- Deux rencontres entre les élus et les habitants sont prévues les 23 et 26 juin 2026.
- Une inspection du ruisseau du Bessey a permis d'identifier des travaux d'entretien et de constater plusieurs dépôts de déchets verts dans le cours d'eau.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à Beauregard à 11 h
- La commune étudie un projet d'Atlas de la Biodiversité avec le Parc Naturel Régional du Vercors, dont le lancement pourrait intervenir en 2027.
- L'étude des falaises de Beauregard-Baret a été reportée au 19 mai en raison de la météo.
- Un problème de discipline dans le transport scolaire a été signalé.

Mairie de Beauregard-Baret

Horaires : Lundi, samedi et dimanche : Fermé
Mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h
Mercredi : de 13h à 16h30

Adresse : 1A place de la Mairie
Hameau de Meymans -26300 Beauregard-Baret
Tél. : [04 75 48 80 88](tel:0475488088)

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux sur le site internet de la mairie :

<https://www.beauregard-baret.fr>
ou en mairie

SYNTHESE DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le Conseil municipal de Beauregard-Baret s'est réuni le 5 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Alexandre ROBIN, Maire.

Après approbation du procès-verbal du 4 mai 2026, plusieurs points ont été examinés.

Séance n°1 : Élections sénatoriales

Une première séance a été consacrée à la désignation des représentants de la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Ont été élus délégués : Alexandre ROBIN, Marc FONTANIÉ et Virginie MORAND. Les suppléants élus sont Marie-Denise GUIGNARD, Marie-Noëlle MATHIEU et Julien CAYLA.

Séance n°2 : Principales délibérations

- **FINANCES : Décision Modificative n°1** : Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité une décision modificative budgétaire destinée à régulariser certaines écritures comptables.
- **BATIMENT : École Félicien Chabert – Validation du Plan Particulier de Mise en Sécurité** : Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), document encadrant l'organisation de la sécurité de l'établissement en cas de risque majeur, a été présenté au conseil. Après délibération, le plan n'a pas été approuvé. Le maire est autorisé à transmettre les motifs de cette désapprobation.
- **AFFAIRES SCOLAIRES – Dérogations scolaires** : Concernant les effectifs scolaires, le Conseil municipal a confirmé sa volonté de préserver l'attractivité et le maintien des classes des écoles de la commune. Il a ainsi décidé de maintenir le principe de refus des demandes de dérogation scolaire, sauf dans les situations prévues par le code de l'éducation.
- **RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste** : Afin de répondre aux besoins de réorganisation du secrétariat de la mairie, le Conseil a validé la création d'un poste contractuel d'agent d'accueil à temps partiel (17 h 30 hebdomadaires) à compter du 1er juillet 2026 pour une durée maximale de 6 mois qui peut être renouvelable.

Affaires non soumises à délibération : Informations et échanges

- **TRAVAUX A L'ECOLE FELICIEN CHABERT** : Un point d'étape a été présenté concernant les travaux d'amélioration du confort d'été à l'école Félicien Chabert. Ces aménagements portent notamment sur la ventilation et la protection solaire des locaux. Plusieurs subventions ont été obtenues pour accompagner ce projet.
- **STATION D'EPURATION DE MEYMANS** : Le Conseil a également été informé du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Meymans. Cette opération permettra d'augmenter significativement sa capacité de traitement et d'améliorer son fonctionnement. Les travaux devraient débuter à l'automne 2026 pour une mise en service prévue au printemps 2027. Ils seront entièrement assurés par Valence Romans Agglo ainsi que l'entretien futur de la station.

Points divers

- Point sur la reprise de la voirie du lotissement « La Clé des Champs » par la commune avec constat d'huissier préalable aux travaux de remise en état. A la suite de celui-ci, la commune devra établir une proposition des travaux de remise en état nécessaires avant la reprise.
- Interrogation sur l'entretien des jeux pour enfants : aucun contrat de maintenance spécifique n'existe actuellement ; le suivi est assuré par les agents communaux.

Mairie de Beauregard-Baret

Horaires : Lundi, samedi et dimanche : Fermé
Mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h
Mercredi : de 13h à 16h30

Adresse : 1A place de la Mairie
Hameau de Meymans -26300 Beauregard-Baret
Tél. : [04 75 48 80 88](tel:0475488088)

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux sur le site internet de la mairie :

<https://www.beauregard-baret.fr>
ou en mairie